

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

L'aide financière de la Communauté de Communes des Portes de Meuse est destinée aux assistant(e)s maternel(le)s ayant obtenu leur agrément ou ayant renouvelé leur agrément depuis moins d'un an, exerçant à domicile ou en MAM sur le territoire des Portes de Meuse.

Elle est destinée à l'acquisition ou le renouvellement de matériel éducatif, de puériculture ou de petits travaux de mise en conformité du logement.

Le montant de l'aide est de 300€, versée en une seule fois après réception du dossier et validation par la commission en charge de l'attribution de l'aide financière.

Le dossier **complet** devra être transmis :

- Par mail à : ram@portesdemeuse.fr
- Ou par courrier à : RPE 1 rue de l'Abbaye – Ecurey 55290 Montiers-sur-Saulx

Votre interlocuteur : Anne-Sophie GUERIN - 07.89.65.90.06 – ram@portesdemeuse.fr

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

ADRESSE :

CODE POSTALE :

COMMUNE :

NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

EXERCANT SON ACTIVITE :

A son domicile

En MAM, précisez le nom et l'adresse :
.....

DATE DU PREMIER AGREMENT OU DU RENOUELEMENT :

UTILISATION DE L'AIDE :

Matériel de puériculture (précisez) :

Matériel éducatif (précisez) :

Petit travaux (précisez) :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Merci de bien vouloir cocher :

- Je certifie avoir au moins deux mois d'activité (hors contrat familial)
- Je m'engage à rester dans la profession 2 ans minimum
- Je m'engage à m'inscrire dans une démarche de professionnalisation auprès du RPE (participation aux animations, formations, séances d'informations, avoir donné son adresse mail, etc.)
- Je certifie être référencé sur le site monenfant.fr et avoir renseigné la rubrique des disponibilités d'accueils
- Je m'engage à appliquer la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints

Fait à :

Le :

Nom, Prénom et signature :

Rappel des documents à fournir :

- Photocopie du premier agrément ou du renouvellement d'agrément
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- Un RIB
- Photocopie des deux bulletins de salaire
- Copie du référencement sur le site monenfant.fr
- Facture acquittée du ou des achat(s) réalisé(s)
- Si petits travaux de mise en conformité : copie du courrier de la PSMI demandant la mise en conformité